



Embauche verbale suite à un entretien d'embauche

Par Visiteur

De nouveau, je fais appel à vous. J'ai trouvé un nouvel emploi pour le 1er novembre 2009, suite à un entretien. Celui ci m'a été confirmé verbalement. Je n'ai toujours pas reçu à ce jour mon contrat par écrit. Que dois je faire? Dois je me présenter le 1er ou pas?

Merci de me répondre,

Sincères salutations.

Par Visiteur

Cher monsieur,

De nouveau, je fais appel à vous. J'ai trouvé un nouvel emploi pour le 1er novembre 2009, suite à un entretien. Celui ci m'a été confirmé verbalement. Je n'ai toujours pas reçu à ce jour mon contrat par écrit. Que dois je faire? Dois je me présenter le 1er ou pas?

Merci de me répondre,

La remise d'un contrat écrit se fait effectivement généralement au cours de la première semaine de travail, le temps que le service des ressources humaine établisse le contrat et fasse les formalités.

Vous devez donc vous présenter au travail le 1er septembre, bien évidemment.

Très cordialement.